

Bulletin municipal

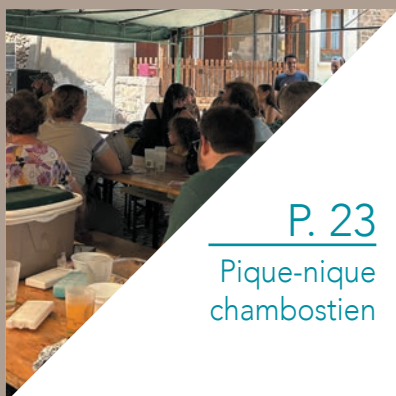
Septembre 2025



P. 13
La fête
de la musique



P. 19
La Bibliothèque



P. 23
Pique-nique
chambostien



CHAMBOST-LONGESSAIGNE

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les comptes-rendus des conseils municipaux	4 à 10
Les informations du Conseil Municipal	10 à 15
Commission Cadre de vie	
Les PAV (Points d'Apport Volontaire)	10
Déchets : fin du porte-à-porte cet automne...	12
Commission Vie culturelle	
La fête de la musique	13
Souvenirs	14
Commission Bâtiments	
Travaux à l'école pendant l'été	15
La minute verte	
SOS Essaim : sauver et récupérer un essaim d'abeilles dans votre commune	15
La vie à l'école	
Intervention de la CCMDL sur les énergies	16
Intervention de France Nature Environnement	16
Rencontre en chansons	17
Intervention de l'infirmière scolaire à l'école	17
Marches autour du village en maternelle pour se préparer à la rencontre USEP	17
Rencontre USEP "Jeux athlétiques et boules"	18
Projet musique dans la classe de GS-CP de Mme CHAZOT	18



La vie associative	19 à 25
Bibliothèque	19
Association d'Education Populaire (AEP)	20
Association Gymnastique de Chambost (AGC)	20
Club Pongiste de Chambost-Longessaigne (CPCL)	21
La Pétanque Chambostienne	22
Marche des "Nez en l'Air"	23
Pique-nique chambostien	23
L'actualité de la Boule Fraternelle	24
ChamboOst	24
Ô Cœur de Chambost	25
La vie économique	26
Multi champion Tecks des Jardins de Passiflore	26
Les informations de la CCMDL	26
Monts Covoit'	26
Calendrier des manifestations octobre à décembre 2025	27
Infos pratiques	28



Conception et impression : Imprimerie EGF & CIM
69610 Ste-Foy-l'Argentière - Tél. 04 74 26 15 76
E-mail : contact@imprimerie-egf.fr - www.imprimerie-egf.fr
Directeur de la publication : Marie-Luce ARNOUX
Rédacteur en chef : Commission Communication
et Veille technologique
Articles non signés rédigés par les membres du Conseil Municipal

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Après un été relativement calme à Chambost, malgré quelques préoccupations liées à la canicule et à la sécheresse, le Conseil Municipal a repris ses travaux.

Plusieurs chantiers et dossiers vont nous mobiliser dans les mois qui viennent.

- La **réhabilitation du commerce** : nous espérons déposer le permis de construire à la fin de l'automne, afin de lancer l'appel d'offres auprès des entreprises début 2026.
- Le **lotissement "Le Garel"** : le permis d'aménager de la 2^e tranche étant désormais obtenu, nous allons engager avec le bureau de maîtrise d'œuvre les études d'avant-projet sommaire et définitif pour préparer la consultation des entreprises de travaux publics.
- La **collecte des ordures ménagères** : les travaux de création d'un nouveau point d'apport volontaire, rue de l'Égalité, ont commencé. En raison de la fin du porte-à-porte et d'une nouvelle répartition des points d'apport volontaire, des adaptations de votre part seront nécessaires.
- La **voirie et les ouvrages d'art** : la préparation des travaux sur le pont des Granges et de la Doise se poursuit. Ce sera relativement long en raison des précautions techniques et environnementales nécessaires. Le service Voirie de la Communauté de Communes, accompagné par le service d'agence technique du Département, met tout en œuvre pour limiter les désagréments. En attendant, j'espère pouvoir compter sur votre plus grande vigilance et votre respect des consignes de sécurité et de circulation.



Pour compenser tous ces efforts et ces adaptations, nous souhaitons vous associer à des temps plus plaisants et conviviaux comme la **balade "Raconte-moi Chambost"**, la **programmation des manifestations 2026**, la **décoration du village pour les fêtes de fin d'année**... tout cela en lien avec les bénévoles et les associations qui, nous l'espérons, sont comme les écoliers, fin prêts pour la reprise !

Marie-Luce ARNOUX
Maire de Chambost-Longessaigne



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

▲ 3 AVRIL 2025 ▲
Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 3 avril 2025, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :
PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :
- Mme BLAIN donne pouvoir à Mme CHAMBOST
- M. ASSAM donne pouvoir à M. VINCENT
DÉSIGNE M. VINCENT comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.
ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025.
Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la durée d'amortissement du fonds de concours "colonnes enterrées et semi-enterrées", adoptée à l'unanimité par l'assemblée.
• DÉLIBÉRATION N°01 - BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ANNEXE
À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions de Madame le Maire et :
- vote le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2025 pour un montant en section de fonctionnement de 1 085 948,03 euros et en section d'investissement de 426 139,07 euros.
- vote le budget primitif annexe du "Lotissement Le Garel" de l'exercice 2025 pour un montant en section de fonctionnement de 302 322,72 euros et en section d'investissement 302 322,72 euros.
- vote le budget primitif annexe "Commerce" de l'exercice 2025 pour un montant en section de fonctionnement de 15 000,00 euros et en section d'investissement 676 500,00 euros.
• DÉLIBÉRATION N°02 - RÉALISATION D'UN PRÊT DE 250 000€ AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL
En vue du financement des travaux relatifs à la réhabilitation du commerce propriété communale, sis 79 place de la Bascule, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 250 000 euros pour le budget annexe "Commerce".
- Décide d'autoriser Madame le Maire à négocier librement les conditions financières des prêts (durée taux, périodicité notamment) avec l'établissement bancaire pour un montant de 250 000 euros.
- Autorise Madame le maire à signer seule le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- Dit que les crédits seront prévus au budget.
• DÉLIBÉRATION N°03 - CONVENTIONS AVEC LA CCMDL POUR LE FONDS DE CONCOURS ET LA MISE À DISPOSITION DES COLONNES ENTERRÉES ET SEMI-ENTERRÉES
Par délibération du 17 décembre 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a approuvé les propositions de convention entre la CCMDL et les communes ayant opté pour des colonnes enterrées et semi-enterrées, dans le cadre du déploiement des points d'apport volontaire (en vue de la fin de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte), à la place de colonnes aériennes.
Dans le cadre de ce choix optionnel, vu le surcoût induit, les communes feront l'acquisition des colonnes de ce type et la CCMDL participera uniquement à hauteur du prix d'une colonne aérienne. Ceci par un fonds de concours, dans le cadre de l'article L 5214-16 V du code général des collectivités territoriales.
À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver la convention de fonds de concours et celle de mise à disposition liant la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune pour le déploiement des colonnes enterrées et semi-enterrées sur la commune.
• DÉLIBÉRATION N°04 - AMORTISSEMENTS FONDS DE CONCOURS "COLONNES"
Dans le cas spécifique du fonds de concours "colonnes enterrées et semi-enterrées", Madame le

Maire propose de fixer une durée inférieure à celle prévue par la délibération n°05/12/24-04 et d'adopter une durée d'amortissement de 5 ans.
À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 5 ans la durée d'amortissement du fonds de concours et d'adopter la règle dérogatoire au prorata temporis avec un calcul des amortissements en année pleine à compter du 1^{er} janvier suivant le versement des subventions d'équipements versées.
• DÉLIBÉRATION N°05 - REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE DEUX CLASSES (RDC ET ÉTAGE) DE L'ÉCOLE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS LOCAUX
L'État a créé un dispositif "fonds vert" d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique.
La commune a bénéficié de ce fonds en 2024 pour le remplacement des menuiseries extérieures de deux classes du rez-de-chaussée (classes des CM et des GS/CP).
Afin de poursuivre ces travaux de rénovation énergétique, la commune prévoit le remplacement des fenêtres des 2 autres classes de l'école publique communale (la classe de maternelle située au rez-de-chaussée et la seconde classe des CE1/CE2 située à l'étage).
Ces fenêtres seront remplacées par des menuiseries à haute performance thermique et équipées de brises soleil orientables (108 m² de surface utile).
L'objectif de ces travaux est d'assurer une meilleure isolation thermique été et hiver et une protection contre les rayonnements solaires afin d'abaisser le niveau de la température d'ambiance en été.
Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 45 509,22 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide de l'État au titre du fonds vert pour 36 407,38 € soit 80 % du montant HT du projet.

• DÉLIBÉRATION N°06 - ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE
Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'État.
Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions), contribue à mobiliser le mécénat (défiscalisation) en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.
Afin de soutenir son action, la délégation régionale Rhône-Alpes de la fondation du Patrimoine, propose une adhésion d'un montant de 200,00€ pour les communes de moins de 3 000 habitants.
À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine – délégation régionale Rhône-Alpes pour l'année 2025.
• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS
- Commission Vie culturelle/ Tourisme :
Mme le maire rappelle la manifestation d'ouverture du parcours de géocaching "Gnolus" organisée par Le Département, sur la commune, le 13 avril. Les acteurs du tourisme ainsi que les producteurs locaux ont été invités à participer au marché de producteurs ainsi qu'à l'inauguration comme les personnes impliquées à la préparation du parcours.
- Commission Cadre de vie :
La manifestation "La nuit est belle" aura lieu vendredi 11 avril. Les activités s'ouvriront notamment autour d'une conférence sur les rapaces nocturnes, d'une présentation d'ouvrage thématique sur la nuit, et la présence du groupe astronomie pour l'observation du ciel.
- Commission Participation citoyenne :
En raison du 80^e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, Mme le maire invite l'assemblée à réfléchir à une façon de marquer

spécifiquement cette commémoration.
- Commission économique :
Réunion le lundi 14/04 à 18h concernant l'éventuelle installation d'un distributeur de pizza sur notre commune.
- Commission Vie associative :
M. CHEVALIER fait un retour de l'AG de la pétanque.
• QUESTIONS DIVERSES
- Covoiturage solidaire : Il a été décidé de lancer "Monts Covoit" sur la commune le 21 mai. Les conducteurs volontaires et les passagers seront tous conviés par le CCAS à se réunir pour faire connaissance.
- Prochaines dates de conseils municipaux : 15 mai, 12 juin, 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre, 6 novembre, 4 décembre 2025.

▲ 15 MAI 2025 ▲
Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 15 mai 2025, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :
PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir : sans objet
DÉSIGNE Mme RABILLON comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.
ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025.
• DÉLIBÉRATION N°01 - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 - BUDGET PRINCIPAL 2025
Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.
Le Conseil Municipal décide de procéder à une modification budgétaire sur le budget communal principal de l'exercice 2025 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
compte	modification
615221- Bâtiments publics	- 1 232,00
023- Virement section d'investissement	+ 1 232,00
	0,00
RECETTES	
compte	modification
	0,00

INVESTISSEMENT DEPENSES

compte	modification
2184-504 Mobilier	+ 1 000,00
	+ 1 000,00

RECETTES

compte	modification
021 - Virement section de fonctionnement	+ 1 232,00
1068	-232,00
	+ 1 000,00

• DÉLIBÉRATION N°02 - TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET MOBILITÉ DOUCE - DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE
Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le devis relatif aux travaux de création de marquage au sol de places de stationnement, de place PMR et divers marquages dans le centre-bourg pour un montant total de 1 661,40 € HT.
À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les devis présentés et sollicite l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police.
• DÉLIBÉRATION N°03 - APPEL À PROJET 2025 DU DÉPARTEMENT - TRAVAUX DE VOIRIE
Madame le Maire rappelle l'avis de la commission "voirie" pour définir le programme voirie 2025 et propose de constituer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Département.
Les travaux de voirie portent sur la sécurisation du chemin rural du Kaolin et la réalisation d'une couche de revêtement du chemin rural du Darcet avec gestion des eaux pluviales de voirie afin de sécuriser la circulation des riverains.
Elle présente le coût de ces travaux :
- Voirie "chemin du Darcet" : 20 931,50
- Voirie "chemin du Kaolin" : 7 792,00
Total HT : 28 723,50
Madame le Maire rappelle que les dossiers financés par le dispositif d'aide du Département du Rhône doivent s'inscrire dans le cadre de priorités départementales pour un taux de subvention de 50% maximum.
À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention auprès du Département.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

• DÉLIBÉRATION N°04 - APPEL À PROJET 2025 DU DÉPARTEMENT - PANNEAUX PATRIMOINE

Afin de renforcer la mise en valeur de l'identité du patrimoine rural et naturel de la commune et dans la continuité du lancement du parcours Gnolus à Chambost-Longessaigne par le Département, Madame le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Département pour la réalisation et l'installation de panneaux de communication relatifs au patrimoine.

Elle présente le coût de ces travaux :
- Acquisition de panneaux de communication « patrimoine » : 8 973,10
Total HT : 8 973,10

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention auprès du Département à hauteur de 50%.

• DÉLIBÉRATION N°05 - AMÉNAGEMENT PHONIQUE ET ÉQUIPEMENT CANTINE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - BONUS RURALITÉ

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est prévu des travaux d'isolation phonique dans la salle de restauration scolaire afin d'améliorer la qualité du service, le confort des enfants et du personnel de cantine pour un montant de 4 748,32 € HT. De même, l'acquisition d'un second four mixte est prévue au budget primitif 2025 pour un montant de 5 187,71 € HT.

Comme ces travaux relèvent des domaines d'intervention de l'aménagement du territoire de la Région, elle propose de déposer également une demande de subvention dans le cadre du Bonus Ruralité.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de la Région dans le cadre du Bonus Ruralité.

• DÉLIBÉRATION N°06 - CONVENTION DE REVERSEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 03/05/18-01 du 3 mai 2018 relative à l'adhésion au service de gestion des certificats d'économie d'énergie du SYDER.

Le SYDER, établissement public de coopération local, exerce une pluralité de compétences dans le domaine de l'énergie en général et de la production d'énergie renouvelable en particulier. À cet égard, il obtient des CEE à partir d'opérations d'économies d'énergies réalisées sur le territoire des communes adhérentes, tout particulièrement en matière d'éclairage public. N'étant pas soumis à obligation d'économies d'énergie, il a néanmoins la possibilité d'en détenir et d'en vendre, et est dénommé à ce titre "éligible".

Par une délibération du 11 juin 2024, le comité syndical du SYDER a décidé de reverser au budget des communes les sommes perçues par le SYDER sur la vente des CEE obtenus pour la rénovation du parc d'éclairage public.

Dans ces conditions, il convient donc de définir par voie de convention les modalités de reversement par le SYDER à la commune du produit de la vente de ces CEE.

Le SYDER s'engage notamment dès la vente effective des CEE à reverser à la commune la totalité de la somme perçue au titre de la vente des CEE correspondant aux opérations de rénovation de l'éclairage public extérieur de la commune dont le montant total de la vente s'élève à 13 901,64€.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de partenariat liant le SYDER et la commune pour le reversement des CEE.

• DÉLIBÉRATION N°07 - TRANSFERT ACTIF BIEN CADASTRÉ AB N°518 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE "COMMERCE"

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création du budget annexe "commerce", l'actif de la propriété cadastrée section AB n°518 relatif au commerce, acquis sur le budget principal, doit être transféré vers le budget annexe "commerce".

Le montant de l'actif à transférer vers le budget annexe "commerce" s'élève à 240 618,18 €, réparti comme suit dans les fiches d'inventaire du budget principal :

Intitulé fiche d'inventaire Actif	Montant en €
C2006001	
Fond de commerce	16 280,58
C2006002-2031	
Étude de faisabilité	12 984,00
C2006002-2113	
Bâtiment du restaurant	5 784,00
C2006002-2131	
Bâtiment du restaurant	204 319,60
C2007001 - Licence IV	1 250,00
Total	240 618,18

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert de l'actif de ladite propriété vers le budget annexe "commerce" pour un montant de 240 618,18 €.

• DÉLIBÉRATION N°08 - RAPPORTS ANNUELS 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat des Eaux ; ce rapport étant destiné notamment à l'information des usagers.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce rapport 2024.

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

QUESTIONS DIVERSES
Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception : 23/04/2025
Notaire : Maître Emmanuelle BOURRET à Panissières
Vendeur/Acquéreur : TRUCHET/PASCALE

Adresse : 174 rue des Gavots
Type de bien : Bâti sur terrain propre
Date de réception : 25/04/2025

Notaire : Maître Annie MAZZA à Écully
Vendeur/Acquéreur : JOUTZ/CHARNET

Adresse : 10 Grande Rue
Type de bien : Bâti sur terrain propre

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- **Commission Bâtiment :**
- M. SOULARD donne un

compte-rendu de la réunion avec M. CHOULET qui s'est tenue suite à l'attribution du marché de rénovation du commerce. Un diagnostic amiante et plomb ainsi que structure sont à programmer. Une consultation de bureau de contrôle technique et CSPS doit être lancée. Les priorités à retenir pour la rénovation ont été discutées dans le cadre de l'enveloppe financière retenue. Dans le cahier des charges, il n'est pas retenu l'aménagement des chambres (qui pourra être aménagé ultérieurement par un escalier extérieur engendrant par ailleurs moins de contraintes sur le plan sécurité et accessibilité). Le démarrage des travaux est programmé en mars 2026. La commission bâtiment est mobilisée pour suivre le projet, renforcée par Mme BOURBON-CHAPUIS, Mme CHAMBOST, Mme JOUBERT, M. CHEVALIER.

- M. SOULARD fait part du retour d'évaluation des consommations de combustibles par M. BESNARD, économe de flux à la CCMDL. M. BESNARD pourra être sollicité pour des conseils pour les travaux du commerce.

- Les portes de l'église seront repeintes en vert ce printemps ou cet été sur la face extérieure et un ton plus clair à l'intérieur. Le chantier est à organiser avec le peintre.

- La plasticienne Adélaïde KLEIN, devait présenter un nouveau projet de peinture murale de l'espace sanitaire mais celui-ci n'a pas été présenté dans les temps. Les couleurs du précédent projet ne convenaient pas. Compte tenu des difficultés à faire avancer ce projet, il est abandonné.

- **Commission Vie culturelle/ Tourisme :**

- M. ASSAM fait part de l'avancée des préparatifs de la fête de la musique. La programmation est finalisée et va être communiquée. L'appel à participation des musiciens amateurs a été communiqué et est toujours possible.

Les élus se mobiliseront pour aider à l'installation vers 8h et la désinstallation vers 21h45 avec le Comité des fêtes.

Le camion food truck "Event break" pourra être présent.

- Lors de la commission communautaire Tourisme, le bilan très positif de l'opération Gnolus à

Chambost-Longessaigne a été présenté : 1200 participants depuis le 13 avril. Les commentaires des joueurs sont très positifs. Il y a également de très belles photos de notre village. Mme RABILLON peut suppléer en cas d'absence Mme JOUBERT pour l'approvisionnement de la gourde contenant les badges. Mme CHABANNE s'est également proposée si besoin.

- Une réunion de préparation avec les bénévoles se tiendra le 25 juin pour l'organisation de la prochaine balade guidée.

- L'association Art Maniak organise un concert L'art du flow le 7 juin prochain. Madame le Maire lui a donné l'autorisation d'occuper temporairement une partie de terrain non bâtie au lotissement Le Garel pour l'hébergement du public la nuit du 7 au 8 juin.

- **Commission Cadre de vie :**

- M. SOULARD rappelle qu'un rendez-vous est fixé le mardi 20/05 à 16h30 avec A2CSPORT pour l'aménagement d'un nouveau point d'apport volontaire.

- Et, il précise que le broyage des déchets verts de la plateforme du Thivollet est prévu en septembre.

- **Commission Participation citoyenne :**

Mme BOURBON-CHAPUIS informe l'assemblée que les cartes électorales ont été remises aux jeunes électeurs le vendredi 18 avril. 4 sur 10 invités se sont déplacés. Mme le maire leur a rappelé leur rôle de citoyen ce qui a donné lieu à un échange intéressant.

- **Commission économique :**

- Mme BOURBON-CHAPUIS fait un compte-rendu de la rencontre avec les personnes qui souhaitent installer un distributeur de pizzas sur la commune. Elle a eu lieu le 14 avril dernier. Il leur a été communiqué le plan des réseaux électriques afin qu'ils puissent étudier le projet.

- Recrutement du futur gérant du commerce renové : le lancement de la consultation sera à lancer à l'automne avant le démarrage des travaux tout en conservant l'idée que l'outil de travail puisse convenir à différent type de gérant. Le choix pourrait se faire fin 2025.

- **Commission Urbanisme :**

- Le contrôle de légalité n'engage pas de contentieux sur le permis de M. BIEF.

- Il y a un grand nombre de dossiers à étudier actuellement.

- Le permis d'aménager de la dernière tranche du lotissement Le Garel est en cours d'instruction.

- **Commission Vie scolaire :**

- Mme BOURBON-CHAPUIS propose de réunir la commission pour préparer un questionnaire de satisfaction à destination des familles, relatif au fonctionnement de la cantine et envisager une réorganisation du service de cantine à la prochaine rentrée.

- Pour le Conseil d'école du 19/06 : Mme BOURBON-CHAPUIS et Mme CHAMBOST représenteront la commune.

- **Commission Vie associative :**

Le forum est prévu le 6 septembre. Mme JOUBERT se charge de réaliser l'affiche pour juin.

- **Commission Communication :**

- Mme BOURBON-CHAPUIS précise que le nouveau bulletin sera prêt pour la semaine prochaine.

- La commission travaille avec les commissions Cadre de vie et Culture sur le projet d'installer de nouveaux Panneaux Patrimoine.

• **QUESTIONS DIVERSES**

- **Covoiturage solidaire :** Il a été décidé de lancer "Monts Covoit" sur la commune le 21 mai. Les conducteurs volontaires et les passagers seront tous conviés par le CCAS et le service qui s'occupe de la Mobilité de la CCMDL à se réunir pour faire connaissance.

- **Prochaines dates de conseils municipaux :** 12 juin, 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre, 6 novembre, 4 décembre 2025.

▲ 12 JUIN 2025 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 12 juin 2025, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- *Mme RABILLON donne pouvoir à Mme BOURBON-CHAPUIS*

- *M. CHARBONNIER donne pouvoir à Mme ARNOUX*

- *M. VINCENT donne pouvoir à Mme BLAIN*

DÉSIGNE M. CHEVALIER comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025.

• DÉLIBÉRATION N°01 - TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2026

À l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe les tarifs et conditions de location à compter du 1^{er} janvier 2026 : SALLE POLYVALENTE

1. Location aux associations chambostiennes

Il est décidé que :

- chaque association à but non lucratif dont le siège est à Chambost-Longessaigne, et dont l'objet présente un intérêt pour la commune (culturel, sportif...) bénéficiera de la gratuité de la salle polyvalente pour une manifestation organisée à son profit en 2026,

- toute association ayant un intérêt d'ordre privé ne bénéficiera pas de cette gratuité,

- la salle polyvalente sera gratuite le jour de la fête des classes mais que l'association organisatrice paiera une location si elle organise une autre manifestation.

Tarifs

1 utilisation gratuite par an - forfait ménage : 140 euros

Autre utilisation (ménage compris) : 340 euros

Mise à disposition de la sono : Gratuité

Ces tarifs sont fixés pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

2. Location aux personnes privées et autres associations

Tarif

Forfait (ménage compris) : 510 euros
Forfait de mise à disposition de la sono : 30 euros

Ce tarif est fixé pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

3. Location à but commercial

Tarif

Forfait (ménage compris) : 620 euros
Forfait de mise à disposition de la sono : 30 euros

Ce tarif est fixé pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

Il est fixé les règles suivantes pour tout type de location :

-> Caution location salle : 500 €

-> Caution sono : 200 €

-> Acompte sur location : 75 €

SALLE DES ASSOCIATIONS/
SALLES DEMEURE DU PRIEURÉ

Il est décidé :

- de fixer les tarifs de location de la salle des associations ou des salles "côté cour" et "côté jardin" de la Demeure du Prieuré à appliquer dans le cadre de formations payantes à compter du 1^{er} janvier 2026 :

-> 50 € à la journée

-> 25 € à la demi-journée

- que les tarifs fixés sont réservés aux entreprises et associations réalisant des séminaires ou formations dans la mesure où la location intervient entre 8h du matin et sera clôturée à 19h.

CLOS DES SPORTS

Il est décidé :

- de fixer le tarif de location du clos des sports à compter du 1^{er} janvier 2026 à 60 € pour les particuliers, gratuit pour les associations et la caution à 500 €

- que la location du clos des sports est réservée :

-> aux habitants de la commune,

-> aux associations chambostiennes et également aux associations des Monts du Lyonnais dont le rayonnement est intercommunal pour l'organisation de temps conviviaux internes (toute manifestation à but lucratif sera interdite pour les associations dont le siège n'est pas sur la commune),

-> ainsi qu'à titre exceptionnel pour les personnes extérieures à la commune louant la salle polyvalente dans le cadre d'un mariage uniquement.

• DÉLIBÉRATION N°02 - CANTINE MUNICIPALE 2025/2026 - TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe pour l'année scolaire 2025/2026 les tarifs de la cantine municipale assurée par le personnel communal :

-> Prix du repas : 4,60 €

Après deux avertissements au cours de l'année scolaire, tout repas servi à un enfant non inscrit dans les délais mentionnés sera facturé 7€ sauf sur

présentation d'un justificatif en cas d'impératif pour le travail.

- Approuve le règlement intérieur de la cantine scolaire annexé à la présente délibération.

• DÉLIBÉRATION N°03 - GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2025/2026 - TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Fixe pour l'année scolaire 2025/2026 les tarifs de la garderie périscolaire assurée par le personnel communal :

-> Inscription à l'année :

1^{er} enfant : 150 €

2^e enfant : 120 €

À partir du 3^e enfant : 80 €

-> Inscription au trimestre :

1^{er} enfant : 60 €

2^e enfant : 40 €

À partir du 3^e enfant : 30 €

-> Forfait de 15 euros par famille pour une inscription exceptionnelle à la garderie par année scolaire.

- Approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire annexé à la présente délibération.

• DÉLIBÉRATION N°04 - CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

En raison du surcroît de travail saisonnier et qu'au regard des périodes de congés des agents techniques de la commune, il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux, à temps incomplet à raison de 35 heures de travail par semaine, du 21 juillet au 14 août 2025.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à compter du 21 juillet au 15 août 2025, d'une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine.

• DÉLIBÉRATION N°05 - SECTORISATION DU TAUX DE TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LA COMMUNE

Pour rappel, la loi de finances 2022 prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est instituée et perçue par les communes, tout ou partie de cette taxe est reversée à l'EPCI dont elle est membre pour permettre le financement des équipements publics dont elle a la charge de par ses propres compétences.

La CCMDL ayant la charge des équipements publics dans les zones d'activités d'intérêt communautaire, un mécanisme de reversement a été mis en place avec la signature d'une convention entre la commune et la CCMDL et prévoyant le reversement de l'ensemble des taxes d'aménagements perçues sur les parcelles mentionnées en annexe et situées dans des ZA d'intérêt communautaire.

La commune reste seule compétente pour définir le taux de taxe d'aménagement qui peut varier entre 1 et 5%. Cependant, une sectorisation du taux est possible. Aussi, il est proposé que pour l'ensemble des parcelles concernées par un reversement à la CCMDL, le taux de la taxe d'aménagement soit le même d'une commune à une autre puisque les charges supportées par la communauté de communes sont identiques.

Madame le Maire propose que le taux de taxe d'aménagement applicable pour les parcelles mentionnées en annexe de la convention de reversement de la taxe d'aménagement pour les zones d'activités économiques soit de 3,5% à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le taux de taxe d'aménagement sur le reste de la commune reste inchangé et est de 1%.

À la majorité des membres votants, le Conseil municipal décide de l'application d'un taux de taxe d'aménagement sectorisé :

-> 3,5% pour l'ensemble des parcelles définies comme étant dans une zone d'activité d'intérêt communautaire selon l'annexe 1 de la convention de reversement de la TA liant la commune et la CCMDL

-> 1% sur le reste de la commune

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

La société Socotec a été retenue pour assurer la mission CT et CSPS dans le cadre des travaux de réhabilitation du commerce pour un montant de 8 940,00 € HT.

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception : 06/05/2025

Notaire : Maître Emmanuelle BOURRET à Panissières

Vendeur / Acquéreur : GOUTTE-NOIRE/VINCENT

Adresse : 74 place Rampeau

Type de bien : Maison à usage d'habitation

Date de réception : 23/05/2025

Notaire : Maître Muriel ROATTINO-LECOGNE à Feurs

Vendeur / Acquéreur : Consorts VIANNAY/BEGARD

Adresse : 391 rue des Gavots

Type de bien : Local à usage de garage

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiment :

- Les travaux de menuiserie à l'école se poursuivront cet été pour finaliser l'isolation.

- La cantine va bénéficier d'une isolation phonique.

- Les portes de l'église seront repeintes à la fin du mois de juillet.

- Commission Voirie :

Une réunion a été fixée le mardi 17 juin à 11h30 pour informer les agriculteurs des travaux de voirie à venir impactant la circulation en campagne cet été. Cette réunion permettra également d'aborder la problématique de circulation rue de l'Égalité. Régulièrement, les riverains déplorent des dégradations sur leur façade.

- Commission Vie culturelle/Tourisme :

- M. ASSAM fait part des nouvelles avancées de la fête de la musique. La programmation est désormais complètement bouclée.

- La balade guidée qui se déroulera lors de la vogue est en cours d'élaboration.

- Commission Cadre de vie :

- Un appel a été lancé auprès de la population pour relancer un suivi du verger collectif. Il a été convenu d'inviter également les binômes de parrains (enfant/adulte) de chaque arbre fruitier.

- Pour faire suite à la fin du ramassage porte-à-porte des poubelles prévu à l'automne 2025, une première esquisse d'A2CSPORT pour la création d'un point d'apport volon-

taire "rue de l'Égalité" a été proposée.

- Commission Vie scolaire :

Les élus sont invités à participer à la manifestation "Rencontre en chansons". La classe de maternelle de la commune donnera sa représentation le mardi 24 juin 2025 entre 9h45 et 10h45, à l'école de Brulioles.

Le Sou des écoles invite les élus au barbecue de fin d'année qui aura lieu le vendredi 4 juillet à 19h.

- Commission Vie associative :

L'association "Ô Cœur de Chambost" invite tous les élus et les agents au pot du 1^{er} anniversaire de l'association le samedi 28 juin à 11h30.

- CCAS : M. CHEVALIER fait un retour de la réunion du 11 juin. En lien avec le Jardin d'Avenir et les jardiniers du Rampotager, il a été engagé une réflexion au sujet de l'accessibilité alimentaire et de la promotion du Rampotager dans le cadre de la démarche du Projet Alimentaire Territorial initié par la Communauté de Communes. Il a été décidé de créer un événement autour d'un atelier de cuisine à partir de produits du Rampotager pouvant réunir toutes les générations. Ce temps fort aura lieu le samedi matin 20 septembre. Ceci permettra de faire connaître le jardin à ceux qui aimeraient jardiner et manger les légumes cultivés sur cet espace. Et, parallèlement, ceci permettra d'offrir une dégustation à la clôture de la balade guidée qui aura donc lieu le même jour. Une communication est envisagée avant la fin de l'année scolaire et un rappel aura lieu lors du marché du 3 septembre. Tous les élus sont invités à relayer l'information afin d'encourager les habitants à s'inscrire en mairie.

• QUESTIONS DIVERSES

- **Invitation T. GASSILLOU, Député du Rhône** : invitation à participer au tour de la circo à vélo prévue le 27 juin prochain avec buffet déjeunatoire à Chambost.

- **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais** : Madame le Maire explique qu'une réflexion a été menée au sujet du futur siège de la collectivité. La prochaine assemblée aura ainsi les moyens de se déterminer sur l'option la plus adaptée au contexte.

- **Nouveau réseau unifié TCL** : À partir du 1^{er} septembre 2025, les trois réseaux historiques des

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

territoires lyonnais, TCL, Cars du Rhône et Libellule fusionnent pour ne former qu'un seul et même réseau : le réseau TCL. Ce réseau unifié couvrant l'ensemble du territoire, sera organisé en 6 zones tarifaires. Cette réorganisation vise à simplifier les déplacements, à renforcer l'offre de mobilité et à rendre

le réseau plus accessible pour toutes
et tous.

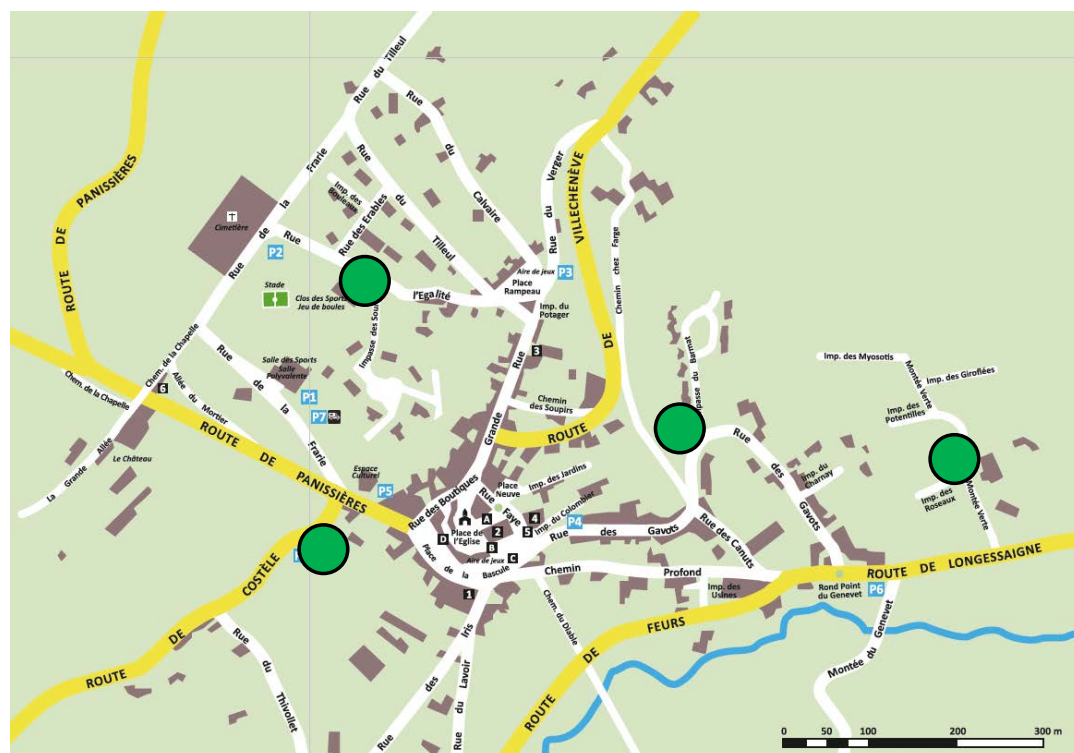
- **Bilan de mandat** : Mme le Maire propose à chaque commission municipale de dresser un bilan de ses actions. Il sera décidé ultérieurement des modalités de communication à la population.

- Prochaines dates de conseils municipaux : 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre, 6 novembre, 4 décembre 2025.

LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les PAV (Points d'Apport Volontaire)

La commission Cadre de vie a poursuivi son travail pour compenser l'**arrêt obligatoire de la collecte au porte-à porte prévu cet automne**. Après les aménagements du Thivollet, du Garel et récemment rue des Gavots, il nous a semblé important de créer un Point d'Apport Volontaire (PAV), rue de l'Égalité, à proximité de nos équipements sportifs. Cet emplacement a été longuement étudié en lien avec le service déchets de la CCMDL et le cabinet d'étude A2C sport afin de réaliser un projet d'aménagement global de cet espace.



La priorité était d'**apporter une colonne pour les ordures ménagères, deux colonnes pour le tri (jaune) et une colonne pour le verre**, et d'**ajouter un composteur**. Nous avons fait le choix d'installer des colonnes semi-enterrées malgré un coût plus onéreux, ce lieu est stratégique car ce PAV sera aux services d'environ 153 habitations et un lieu de passage très régulier en période scolaire. Il a fallu nous adapter en raison de nombreux réseaux souterrains qui jonchent ce parking.

La deuxième priorité était de faire diminuer la vitesse pour **sécuriser le déplacement des piétons et garder un maximum de stationnement** (16 à 20 places espérées). Pour rappel, le parking de la salle polyvalente est accessible par un escalier en direction du Clos. Une place PMR (Personne à Mobilité Réduite) sera matérialisée devant l'entrée du Clos des Sports.

Nous avons travaillé aussi sur le "**mode doux**", un **cheminement** sera créé, suivi d'un **marquage au sol** en direction du cimetière afin de sécuriser les piétons. Des **plantations d'arbres et d'arbustes** seront réalisées cet hiver.

Afin de diminuer les coûts, ces travaux seront réalisés en régie à partir du mois d'octobre, le parking sera en partie inaccessible sur cette période.

Veillez nous excuser pour la gêne occasionnée et merci pour votre compréhension.

La commission Cadre de vie



Barmat

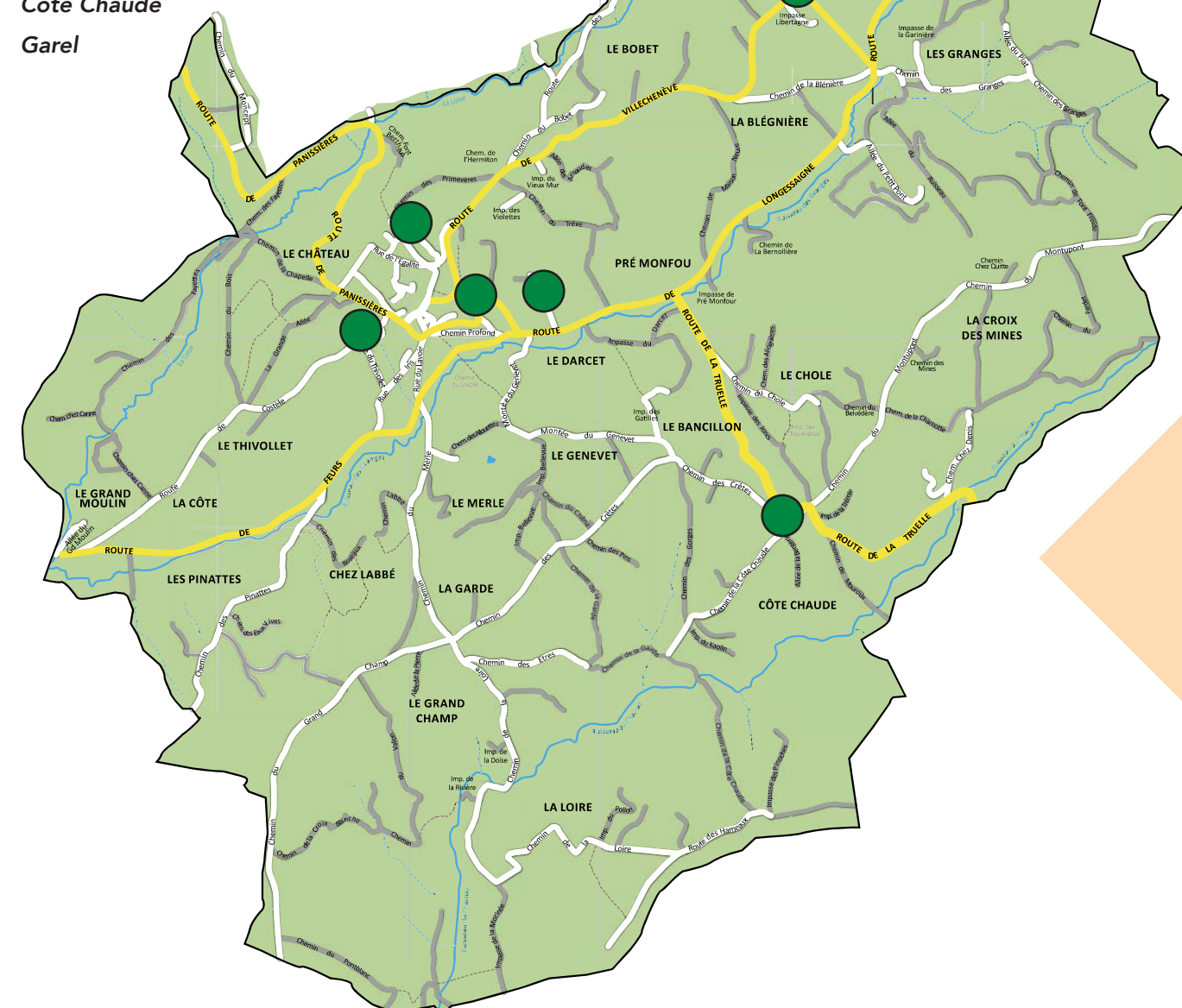
Thivollet

Rue de l'Égalité

Croix Rouge

Côte Chaude

Garel



LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Déchets : fin du porte-à-porte cet automne...

Comme nous vous l'avions annoncé, la période de la fin du ramassage au "porte-à-porte" approche à grand pas. C'est pour cela que nous avons créé des PAV (points d'apport volontaire) en périphérie du bourg afin d'apporter aux plus près de chez vous un lieu de tri pour les sacs noirs, emballages jaune et le verre. Ces PAV équipés de colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes permettront de stocker plus de déchets, le camion grue remplacera le/les ripeurs.

1 colonne = 10 bacs roulants

Des composteurs sont mis à disposition proche des PAV. Si vous êtes intéressé et voulez comprendre le fonctionnement d'un composteur, faites-vous connaître en mairie et nous pourrons vous l'expliquer et vous deviendrez peut-être un as du compostage !

Afin d'optimiser les tournées de ramassage, réduire les coûts de déplacements et faciliter la gestion des quantités, la CCMDL, qui a la compétence déchets en lien avec la commune, a pu faire une analyse du remplissage de nos bacs roulants par PAV.

Les PAV supprimés :

- le PAV du Bobet dirigé vers celui de la Croix Rouge
- le PAV du Genevet dirigé vers celui du Garel
- le PAV du Chole dirigé vers celui de la Truelle
- le PAV de la Cote dirigé vers celui du Thivollet
- le PAV des Pinattes
- le PAV de la Place Neuve

Les PAV existants et les PAV améliorés ou créés :

- le Thivollet : 2 colonnes enterrées bleues (anciennement papiers) passeront en noir, 4 colonnes jaunes + 2 colonnes à verre + 1 composteur
 - le PAV de la Croix Rouge : 2 colonnes jaunes, 1 colonne noire, 1 colonne à verre (les riverains dépendant du PAV du Bobet pourront accéder au PAV de la Croix Rouge)
 - le PAV du Garel : 2 colonnes jaunes, 1 colonne à verre, 1 colonne noire
 - le PAV de la Truelle : 1 colonne jaune, 1 colonne noire, 1 colonne à verre
 - le PAV rue de l'Égalité : 1 colonne noire, 2 colonnes jaunes, 1 colonne à verre + 1 composteur
 - le PAV rue des Gavots : 1 colonne noire, 2 colonnes jaunes, 1 colonne à verre + 1 composteur
- Une carte (voir page 11) a été créée afin de localiser les PAV sur la commune, elle sera en ligne sur notre site internet. Merci pour votre compréhension.



La commission Cadre de vie



Nous tenons à remercier :

- les **artistes** qui sont montés sur scène,
- les bénévoles du **Comité des Fêtes**,
- **La Fabrik** et **Adrien**, toujours au rendez-vous,
- le **public** braving la canicule...

Un peu plus en détail :

Le magicien KRISTOF se fait voler la vedette par une petite de 5 ans ! Effectivement il n'est pas comme les autres !

Fabienne, Françoise et Line chacune en solo, ce qui n'est jamais simple et particulièrement courageux et pourtant très chouette !

Dominique & La GARDOCHANT, la fraîcheur de la jeunesse

COST TO COAST une fraîcheur hors d'âge, Vintage ;-), juste pour se souvenir des cloches de l'enfer...

Éphémère Club Band qui n'a plus rien d'éphémère avec **Catherine** aux manettes.

BIDON de PERCUSSIONS URBAINES qui n'avait l'air de rien et était aussi très chouette... (le groupe recrute...)

CAÏMAN, ses petits mondes très singuliers, une militante infatigable de l'humanité.

Il manquait toutefois une petite heure sans pluie pour terminer le programme annoncé initialement.

On nous avait dit que les riffs de guitare des **RANK** étaient souvent orageux... Ça n'a pas manqué !

On espère avoir la suite du set l'année prochaine, ainsi que la prestation des **Lost Breads** ! Venus de Panissières et alentours.

Merci encore à tous pour ce mélange entre générations, une belle réussite collective, un beau temps de partage, une douce vie locale.



La commission Vie culturelle
Sophie JOUBERT
Françoise BOURBON-CHAPUIS
Raphaëlle RABILLON
Marie-Luce ARNOUX
Morad ASSAM

LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Souvenirs

Replongeons, le temps d'un instant, quelques années en arrière...
Notre village a quelque peu changé !

Cartes postales avec vues aériennes colorisées envoyées dans les années 70.

Collection de JL SOLEYMIEUX



*Vous possédez d'anciennes photos, cartes postales ou articles
de notre village ?*

Vous souhaitez nous raconter vos souvenirs à Chambost ?

*N'hésitez pas à nous les transmettre
pour alimenter les archives de la commune !*

Travaux à l'école pendant l'été

Pendant que les écoliers profitaient de vacances bien méritées, les travaux de rénovation et d'isolation se sont poursuivis. En effet, les **fenêtres de la classe de maternelle au rez-de-chaussée et celles de la classe de CE au 1^{er} étage ont été changées** ainsi que l'**installation de BSO** (brise-soleil orientables) afin d'améliorer l'isolation thermique et permettre la baisse des températures dans les classes.

Le **réfectoire** de la cantine a également été équipé de plaques permettant une isolation phonique afin d'améliorer les conditions de restauration pour les élèves et le personnel municipal.

Enfin les agents ont procédé à **quelques travaux de rénovation**, notamment pour le jeu du "petit pont".

Quelques chiffres :

- Travaux fenêtres et BSO : 45 509,24 € HT
soit 54 611,09 € TTC subventionné à 80% HT
- Isolation phonique du réfectoire de la cantine :
4 748,32 € HT soit 5 697,98 € TTC
- Aménagement de quelques étagères à la cantine :
880 €
- Achat ustensiles de cuisine et chariot : 1 000 €
- Achat d'un four : 4 128 €
- Achat de petits mobiliers dont table
pique-nique (pour le goûter des enfants)

Les travaux se sont très bien déroulés grâce à une bonne coordination et l'efficacité des artisans.

La Commission Bâtiments



SOS Essaim : sauver et récupérer un essaim d'abeilles dans votre commune

Aujourd'hui, le site www.sos-essaim.com est une des plateformes pour la récupération des essaims et la sauvegarde des abeilles en France.

SOS Essaim met en relation les particuliers découvrant un essaim d'abeilles

et des apiculteurs à proximité, via la géolocalisation. Avec plus de 650 apiculteurs inscrits dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et 5 500 en France, SOS Essaim évite aux particuliers d'appeler les pompiers (qui n'interviennent plus pour ce type de problème sauf danger imminent) ou des sociétés de désinsectisation (qui factureraient l'intervention et risqueraient de détruire les abeilles).

Grâce à la géolocalisation, les particuliers peuvent trouver rapidement les apiculteurs volontaires inscrits dans un rayon de 30 km près de chez eux pour récupérer gratuitement les essaims et sauver des abeilles.

Ce dispositif, non seulement protège ces insectes essentiels à la pollinisation et à la biodiversité, mais préserve également les citoyens des éventuels désagréments liés à ces situations.

Une simple communication peut jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation à l'importance de protéger nos précieux pollinisateurs.

*M. HADJ-RABIA (Fondateur du site) - 06 50 04 25 08
Apiculteur à Carquefou, Loire-Atlantique*



LA VIE À L'ÉCOLE

Intervention de la CCDML sur les énergies

Les **élèves de CM1-CM2** ont profité des interventions proposées par CCDML sur les énergies. Ils ont pu travailler sur les **énergies renouvelables** en menant différentes expériences. Ils ont visité la **chaufferie de l'école**. Ils ont réfléchi aux différents gestes pour réduire notre consommation d'énergie à l'école en élaborant une charte.



Intervention de France Nature Environnement (FNE)

Les **élèves de CM1-CM2** ont bénéficié de l'intervention de la FNE pour un **travail autour de l'eau**. Deux séances ont eu lieu en classe avec des explications et expériences sur le cycle de l'eau. La dernière séance a eu lieu au bord de la Loire, rivière de Chambost, où les élèves ont pu observer divers êtres vivants peuplant la rivière et ainsi aborder la qualité de l'eau, qui s'est avérée être très bonne.



Rencontre en chansons

Les **élèves de maternelle** de Chambost ont chanté avec ceux de Villechenève et Brulioles le mardi 24 juin lors de la rencontre en chansons. Ils ont pu présenter à leurs camarades et aux parents présents les chants appris en classe. Les enfants des classes des 3 villages ont également présenté des chants communs. Un beau moment de partage musical.



Intervention de l'infirmière scolaire à l'école

Dans le cadre du projet d'école "se sentir bien pour mieux apprendre", l'infirmière scolaire est venue à l'école le lundi 19 mai pour proposer à tous les **élèves de la TPS au CM2** une **séance de sophrologie**. Ils ont, par exemple, beaucoup aimé souffler sur les plumes pour améliorer le contrôle de leur respiration. Pour les **classes de CE et CM**, des **ateliers jeux de société** ont été proposés : jeux pour travailler sur l'empathie, le repérage de ses émotions, de celles des autres, la coopération...



Marches autour du village en maternelle pour se préparer à la rencontre USEP

Au cours des mois de mai et juin, les **élèves de petite et moyenne section** ont arpenté les alentours du village afin de s'entraîner pour leur rencontre USEP "randonnée contée" qui a eu lieu le mardi 17 juin à Longessaigne. Lors de cette rencontre, ils ont ainsi pu marcher durant 4 km. À chaque kilomètre, un petit arrêt avec lecture d'histoires était proposé.



LA VIE À L'ÉCOLE (SUITE)

Rencontre USEP "Jeux athlétiques et boules"

Vendredi 13 juin, malgré la chaleur, les **élèves de maternelle et de CP** ont participé à une rencontre USEP avec environ 130 autres élèves. Par équipe, ils sont allés courir, sauter et lancer sur le stade de Haute-Rivoire. La matinée s'est terminée par un **pique-nique** à l'ombre et par la **remise d'un diplôme**.



Projet musique dans la classe de GS-CP de Mme CHAZOT

Cette année, notre projet musique a été retenu par la CCMDL. Camille, notre intervenante, est ainsi venue à l'école tous les jeudis après-midi depuis le mois de mars.

Nous avons travaillé la mise en voix, le chant, le rythme, les percussions corporelles... Nous avons aussi cherché des sons avec divers objets ou instruments. Et nous avons pu réaliser un projet très abouti : la sonorisation de l'album "Voilà la pluie".

Encore bravo aux enfants qui ont été inventifs et ont vraiment adhéré à ce projet et merci à Camille pour son investissement.



LA VIE ASSOCIATIVE

Bibliothèque

Atelier bombes à graines

En mai, la bibliothèque a célébré la **fête des mères** en proposant aux enfants de fabriquer des bombes à graines : une boule de la taille d'un œuf avec un mélange de terre, argile et graines pour envoyer et fleurir spontanément où on veut !



Atelier ORIGAMI

En juin, **journée Japon à la bibliothèque**, avec une table et des jeux thématiques. Et surtout Yuko, qui est venue animer un atelier origami, avec du beau papier et même une dégustation de boules de coco à la fin de l'atelier ! Nous la remercions vivement pour son intervention, et elle va sûrement revenir...

Mai à vélo à Chambost

De nombreux enfants sont venus s'entraîner sur le parcours sécurité routière installé et animé par l'**association Ponts et Pignons**. Les animateurs ont également proposé une **balade remise en selle**, avec les vélos électriques mis à disposition par la Communauté de Communes.

Il y avait aussi la **bourse aux vélos** et l'**atelier réparation** encadré par un réparateur de St-Laurent-de-Chamousset, ainsi qu'une **table thématique** à la bibliothèque.

Une journée qui, on l'espère, sera le rendez-vous annuel du vélo à Chambost !

Pour la bibliothèque, Camille BELLOT



LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

Association d'Education Populaire (AEP)

Les fêtes de Noël et la crèche

Les "crêchistes" et les "décorateurs" du village pensent déjà aux différents travaux et bricolages pour réaliser de beaux décors et installer une belle crèche. Nous avons besoin de bois, genre contreplaqué, de tailles différentes.

La crèche sera installée dans l'église le 8 décembre, nous recherchons une ou deux personnes motivées pour nous aider pendant l'installation qui débute vers le 20 novembre. Merci de vous faire connaître.

Brigitte CHABANNE, pour l'AEP



Association Gymnastique

AGC
Chambost - Longessaigne

SAISON 2025-2026
Reprise des cours
LUNDI 08 SEPTEMBRE

LUNDI YOGA
18h à 19h30
avec Pauline

MARDI CARDIO
RENFORCEMENT MUSCULAIRE
18h45 à 19h45
ZUMBA
19h45 à 20h45
avec Valérie

JEUDI RENFORCEMENT MUSCULAIRE
19h45 à 20h45
avec Mélina

ADHESION ANNUELLE 100€

VENDREDI GYM DOUCE
8h30 à 9h15
avec Fanny

L'adhésion de 100€/saison vous permet d'assister à un ou plusieurs cours par semaine.
Venez essayer les 2 premières semaines gratuitement !



RENSEIGNEMENTS :

Solange :
06 28 95 60 87
Bernadette :
06 36 92 29 03

Club Pongiste de Chambost-Longessaigne (CPCL)

C'est la rentrée et le CPCL aimerait à travers cette édition du bulletin municipal revenir sur deux manifestations.

Vendredi 23 mai, le club pongiste a réuni au gymnase les associations chambostiennes pour la phase finale du **tournoi inter-associations 2024/2025**.

Pas moins de 24 joueurs, issus de 5 associations du village, se sont affrontés cette année dans une ambiance sportive et amicale.

La soirée a débuté avec les quarts de finale, et malgré l'absence de Gérard et Pierre-Aymeric (Club de Pétanque), le niveau était bien au rendez-vous. Après de belles rencontres, c'est Jérémie, représentant le Sou des Écoles, qui s'est imposé en finale face à Laurent de ChamboOst. Côté classement par équipes, **la Pétanque confirme sa domination** avec 13,5 points et décroche le **trophée inter-associations pour la troisième année consécutive** ! Le **Football** prend une belle 2^e place avec 10 points, suivi du **Sou des Écoles** et de **ChamboOst** (8,5 points chacun), puis de la **Bibliothèque** (2,5 points).

Un grand merci à Nicole pour ses jolies serviettes brodées, qui ont récompensé les finalistes, ainsi qu'à Mallory (Sou des Écoles), distinguée pour être la joueuse ayant remporté le plus de victoires en simple.

Bravo à toutes et à tous pour ce bel esprit sportif et associatif ! On se retrouve en septembre pour la 4^e édition.

Enfin, **du 7 au 11 juillet**, le club pongiste de Chambost-Longessaigne a organisé son traditionnel **stage multi-activités**, qui a une nouvelle fois rencontré un franc succès.

Pour l'édition 2025, pas moins de 29 jeunes ont répondu présents, prêts à vivre une semaine sportive riche en découvertes et en bonne humeur.

Sous la direction de Damien et Manon, les enfants ont enchaîné les **activités** dans un esprit de convivialité et de partage : football, acrobbranche, basketball, pétanque, cuisine, sans oublier bien sûr le tennis de table. Un programme à la fois intense et varié, qui a permis à chacun de s'exprimer pleinement et de créer de beaux souvenirs.

Parents et enfants ont salué la **qualité de l'encadrement et l'enthousiasme communicatif de l'équipe**. Le club tient à remercier les bénévoles, indispensables au bon déroulement du stage, et la mairie pour la mise à disposition des locaux.

Ce rendez-vous estival confirme l'engagement du CPCL à faire vivre le sport localement, tout en proposant des moments de plaisir, de dépassement et de partage. Vivement l'édition 2026 !



LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

La Pétanque Chambostienne

Tournoi annuel

Le **27 juin**, la Pétanque Chambostienne a organisé son tournoi annuel, avec la participation de 48 doublettes.

Les joueurs et supporters ont pu se restaurer autour d'un kebab qui a été très apprécié.

Cette année, nous organisons régulièrement des casse-croûtes ou dîners et la paella avec notre président Gérard FORIN au fourneau a été une belle réussite.

Notre prochain rendez-vous autour d'un repas se fera fin octobre avant la date de la trêve hivernale, mais les joueurs les plus acharnés pourront toujours s'entraîner les vendredis après-midi.



Depuis quelques années, le club de ping-pong organise des **échanges inter-associations**. Depuis 3 ans, les adhérents de la Pétanque Chambostienne participent et gagnent. Et chaque année, le club pongiste organise pour la finale un repas qui se déroule dans la bonne humeur.

En 2026, l'association fêtera ses 10 ans. Aussi, pour celles et ceux qui veulent nous rejoindre, rendez-vous le 1^{er} mars, jour de l'Assemblée Générale.

*Les membres du bureau
G. FORIN, G. CHARBONNIER, C. ALEXIO,
R. BAVAROT, A. DUBOIS*



Marche des "Nez en l'Air"

Comme chaque année depuis 25 ans, l'**Association Gymnastique** de Chambost-Longessaigne (AGC) et le **Comité des Fêtes** ont organisé la marche des "Nez en l'Air", aidé au barbecue par l'Association des Jeunes de Chambost.

Le jeudi de l'Ascension, **29 mai 2025**, cinq circuits étaient proposés. Pour la première fois, en parallèle, a eu lieu la rando-trail qui a accueilli une dizaine de coureurs.

Environ **1 200 marcheurs** venus de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont parcouru les sentiers balisés.

Après un café proposé au départ et un ou deux relais, le barbecue en milieu de parcours a été apprécié comme toujours. Le repas était composé à partir de produits locaux pour la plupart.

À l'arrivée, à la salle polyvalente, les **producteurs locaux** ont proposé leurs produits transformés et la journée s'est achevée autour d'un goûter composé de fromages à faisselle et du traditionnel pâté aux pommes fabriqué par les bénévoles et cuit dans le four à pain mis à disposition par Alain VERNAY.

Merci à tous pour votre participation et vos retours très positifs.

Merci à tous les bénévoles qui, grâce à leur contribution, font de cette manifestation un **évènement réussi** et participent à mieux faire connaître notre village.

À l'année prochaine.



*Pour l'AGC et le Comité des Fêtes,
Françoise BOURBON-CHAPUIS*

Pique-nique chambostien

Pour la cinquième année, le **Comité des Fêtes** vous a proposé de venir partager votre pique-nique avec votre famille, vos amis et habitants de Chambost, nouvellement arrivés ou pas, en amont de la fête de la musique. Cette année, le temps était ensoleillé voire caniculaire et nous avons pu l'organiser sur cette belle place de l'Église, embellie par des arbres nouvellement plantés.



Khrystof, magicien pas comme les autres, a animé ce temps de repas. Petits et grands ont apprécié ces facéties. Une reine de la magie s'est révélée à cette occasion.



Puis la **fête de la musique** a pris le relais.

Nous vous remercions de votre participation qui a permis de faire de ce **moment de convivialité et de partage** une réussite. À l'année prochaine.

Le Comité des Fêtes

LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

L'actualité de la Boule Fraternelle

Toujours très active !

Le **5 juillet**, le traditionnel **voyage** a regroupé 37 personnes. Nous avons visité une savonnerie artisanale, la visite était intéressante et très bien commentée. Nous avons appris réellement la fabrication du savon et ce n'est pas du tout ce que l'on croit. L'après-midi, nous avons visité le moulin Richard de Bas. Ce n'était pas une découverte pour certains d'entre nous, mais toujours agréable de revisiter ce lieu.

Le **14 juillet**, journée amicale au jeu de boules et repas convivial.

Le **10 août**, le **méchoui** qui est devenu une journée attendue de tous les sociétaires et amis de la société de boules. Malgré une forte chaleur, tout s'est bien passé.

Et bien sûr, nos jeudis du mois d'août. Cette année, sur quatre jeudis, nous avons regroupé pas moins de 375 personnes. Belle réussite et merci à nos conjoints qui répondent présents et nous permettent d'assurer au mieux ces belles soirées.

Pour la Boule Fraternelle, Paulette BADOR



ChamboOst

C'est la rentrée, et pour ChamboOst... l'heure de son **Assemblée Générale** !

Nous nous sommes retrouvés vendredi **5 septembre** pour établir notre bilan de l'année et évoquer les projets de la nouvelle saison.

ChamboOst, c'est :

- **80 adhérents** sur la saison 2025/2026.
- **9 activités** proposées : badminton, marche, course à pieds, VTT, astronomie, généalogie, jeux de société, décorations du village, 2Fils en Aiguilles.
- **1 cotisation annuelle de 5 € par personne.**



Après le moment convivial de la veille, c'est au **Forum des Associations** que nous étions présents pour rencontrer de nombreuses personnes !

CHAMBOOST

Rejoins-nous, ça va être fou !
+ d'infos : chamboost69@gmail.com



Ô Cœur de Chambost

Voilà 1 an que l'association "Ô Cœur de Chambost" s'est créée. Le **28 juin**, les membres se sont réunis pour fêter cet **anniversaire**.



Joyeux
Anniversaire!



Le **14 septembre**, une trentaine de personnes (membres du bureau et bénévoles) ont répondu présents à l'**Assemblée Générale**. Au vu des résultats financiers positifs et en augmentation, nous nous réjouissons du service apporté qui visiblement convient aux Chambostiens.

Grand merci à tous les bénévoles qui participent activement pour que notre commune soit desservie en pains, viennoiseries, épicerie, boissons...



Pour Ô Cœur de Chambost, Véronique GROSMOLLARD

LA VIE ÉCONOMIQUE

Multi champion Tecks des Jardins de Passiflore

Un boxer qui a du chien !
Un grand champion né à l'élevage canin des Jardins de Passiflore sur la commune de Chambost-Longessaigne s'est distingué cette année en remportant le **Premier Prix au Concours Général Agricole** Porte de Versailles à Paris. Un sujet exceptionnel qui a été sélectionné pour participer à ce prestigieux concours grâce à tous ses excellents résultats remportés lors d'expositions tout au long de l'année. Il est déjà détenteur de nombreux titres de Champion de beauté de nombreux pays.
Une vraie star à Chambost-Longessaigne qui fait la fierté de son éleveuse.

Pour Boxers des Jardins de Passiflore,
Sylvie et Claude FORÊT



LES INFORMATIONS DE LA CCMDL



Besoin de vous déplacer pour un rendez-vous médical, des courses, des loisirs ?

et / ou

Vous souhaitez aider vos voisins en partageant vos trajets ?

La CCMDL expérimente un service de covoiturage de proximité et propose une mise en relation entre passagers et conducteurs.

Service en cours d'expérimentation sur les communes de :

- Chambost-Longessaigne
- Haute-Rivoire
- Larajasse
- Saint-Laurent-de-Chamousset
- Sainte-Foy-l'Argentière
- Villechienève

D'autres viendront plus tard

Comment ça marche ?

Une ligne téléphonique dédiée ou un formulaire en ligne pour vous inscrire

- En tant que passager : demandez un trajet
- En tant que conducteur : proposez des places pour aider ceux qui en ont besoin

06 85 78 40 09

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi, de 8h30 à 17h30

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS
octobre à décembre 2025

OCTOBRE

Sa 11	DEMI-DÉCADES DES CLASSES EN 0	12h	Classe en 0
Sa 18	RENDEZ-VOUS DES AÎNÉS		CCAS
Ve 24	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	19h	Comité des Fêtes
Sa 25	CLASSES EN 6		Classes en 6
Ve 31	FÊTE HALLOWEEN	16h30	Sou des Écoles

NOVEMBRE

Di 9	CALENDRIER DES ANIMATIONS DE CHAMBOST	10h30	Comité des Fêtes
Lu 10	CONCERT	21h	CPCL
Ma 11	COMMÉMORATION	9h30	Conseil Municipal
Sa 15	CHOUROUTE	20h	FC2M
Sa 22	APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ	14h	AJC
Di 23	PLATS À EMPORTER	9h	Sou des Écoles

DÉCEMBRE

Sa 06	DÉCORATION COLLECTIVE DU VILLAGE	8h30	Tous les Chambostiens
Sa 06	ANIMATION TÉLÉTHON - LA DEMEURE DU PRIEURÉ	9h	AJC
Di 07	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	10h30	Boule Fraternelle
Di 07	OUVERTURE DE LA CRÈCHE (fermeture le 1 ^{er} février 2026)		
Sa 13	SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE et KERMESSE	14h	Sou des Écoles
Sa 13	MARCHÉ DE NOËL et POT-AU-FEU	17h	Comité des Fêtes

Retrouvez ce calendrier et d'autres infos sur :
www.chambost-longessaigne.com

Le Comité des Fêtes et toutes les associations chambostiennes
vous remercient de votre participation.

INFOS PRATIQUES

La Mairie

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 26 33 85 - Fax 04 74 26 34 72

E-mail : mairie@chambost-longessaigne.com

SITE INTERNET : <http://www.chambost-longessaigne.com>

SUIVEZ-NOUS sur la page FACEBOOK "Chambost-Longessaigne" 

et sur l'application mobile PANNEAU POCKET 

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 13h30 à 16h30

Permanence des élus :

Samedi de 10h à 11h

Bibliothèque

Mercredi de 10h à 12h

et de 16h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

Marché hebdomadaire

Mercredi de 16h à 19h

Agence postale

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 70 60 57

Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h

Mercredi et vendredi de 15h30 à 18h

Levée du courrier : 9h la semaine

8h le samedi

